

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2015

Présents : 13 et 2 excusés.

En raison de la complexité des débats financiers, le maire demande à examiner les budgets du commerce boucherie, du service distributeur et de l'assainissement avant d'aborder celui de la commune qui est plus complexe.

Les élus acquiescent à sa demande.

1. Le budget du commerce :

Il dégage deux excédents mais celui de l'investissement est insuffisant pour faire face au remboursement du capital de l'emprunt qui s'élève à 3 707 €.

Une affectation pour 4 000 € est nécessaire à l'équilibre du budget.

Commerce	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16 254.73	16 254.73
Résultat de fonctionnement de 2014		6 604.73
part affectée en investissement		4 000.00
Excédent Investissement		1 525.38
Investissement	5 063.00	5 063.00

Le budget est très sain malgré le retard sur le solde du litige. On déplore l'organisation matérielle adoptée par le boucher qui centralise son activité sur le camion en lieu et place du magasin.

2. Le budget de l'assainissement :

L'assainissement dégage un excédent de fonctionnement qui reste dans la section et on prend acte que celui de l'investissement ne peut être repris en exploitation.

Les tarifs de 2014 sont reconduits mais ils seront revus dès que les coûts du curage seront connus.

Un élu souligne que le gel des tarifs est préjudiciable et qu'il vaut mieux progresser très doucement plutôt que d'impacter de fortes hausses.

Assainissement	Dépenses	Recettes
Exploitation	124 778.00	124 778.00
Résultat d'exploitation de 2014 reporté		10 179.15
Affectation Néant		
Reprise excédent investissement		87 691.24
Investissement	125 460.24	125 460.24

La consultation pour le bureau d'étude est lancée et il faut escompter sur la faisabilité de l'épandage en milieu agricole car les coûts sont vraiment moindres.

En investissement, il est toujours prévu des crédits pour des opérations qui s'imposeraient avec des projets de constructions, notamment sur le bassin des lagunes en raison de la saturation constatée.

3. Le budget service distributeur :

Il présente un déficit d'investissement, le compte 1068 prévoit une affectation de 3 379.64 € pour couvrir ce déficit et les besoins de remboursement d'emprunt. Si des travaux se décident, il est prévu une dépense de 30 000 € finançable par le recours à l'emprunt pour le même montant.

La remise des clés a été demandée pour pouvoir gérer la situation et permettre l'accès aux lieux pour des visites et des projets.

Sans donner un faux espoir à la population mais pour répondre à l'objectif premier de ce budget, le maire est en contact avec un autre organisme bancaire qui va étudier la faisabilité de la réimplantation d'un service similaire.

Ce budget retrouverait alors sa raison d'être de service à la population.

distributeur	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 000.00	5 000.00
Résultat de fonctionnement de 2014		5992.48
part affectée en investissement		3779.64
Déficit d'Investissement	- 779.64	
Investissement	33 779.64	33 779.64

4. Fiscalité et baisse des dotations :

Déjà amorcée l'an dernier, la commune qui perd 17 778 € sur la plus grosse dotation d'état prend acte que cet impact va durer jusqu'à 2017. Heureusement, l'effort qui avait été fait sur les classements pour améliorer les bases et réduire l'iniquité fiscale a anticipé sur la situation mais malgré tout, il va falloir augmenter les taux. Au niveau de l'état, leur stagnation depuis 2010 est perçue comme un non effort fiscal et est un critère pénalisant pour la commune.

L'attention des élus de la commission finance a été d'appréhender l'impact sur le foyer fiscal. Les élus examinent le tableau des hypothèses suivantes :

PRODUITS	2 014	2 015	TX	gain n +1	Taux =	Hypo 1 + 3 %	produit	%	Hypo 2	tx	produit
taxe											
habitation	1 009 274	1 028 000	14.35	2 687	147 518	14.78 %	151 938	4420	14.78 %	3.00%	151 938
fonc bâti	906 581	940 600	18.67	6 351	175 610	19.23 %	180 877	180 877	19.32 %	3.5%	181 724
non bâti	99 837	100 700	37.72	326	37 984	38.85	39 122	39 122	38.85 %	3.00%	39 122
				9 364	361 112		371 937	10 825			372 783

Tx identique depuis 2010 => Pénalité sur la DGF qui tient compte du non effort fiscal

Nb redevables :

Hypo 1	environ	580 unités	en TH	4 420 €	Par u	7.62 €
*	environ	630 unités	En TFB	5 267 €	Par u	8.60 €
	environ	1600 hectares	En TFNB	1138 €	Par ha	0.71 €

L'objectif est de compenser la perte sur les dotations. L'augmentation mécanique liée aux constructions nouvelles et une augmentation des taux au minimum de 3 % permettent d'atteindre cet objectif.

Après en avoir délibéré, les élus votent à main levée et à l'unanimité pour la première hypothèse en raison de l'effort également réparti sur toutes les catégories de contribuables.

5. Vote du budget de la commune :

Le budget peut être voté avec la reprise de résultats, L'excédent de fonctionnement est affecté à l'investissement, celui-ci peut encore être réduit mais pas le fonctionnement qui supporte des charges incompressibles.

Commune	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	900 000.00	900 000.00
Résultat de fonctionnement de 2014 affecté en totalité à l'investissement		137 081.69
Excédent Investissement repris		23 518.67
Investissement	1 246 000.00	1 246 000.00

6. Tarifs :

Les chapiteaux sont mis à disposition gratuitement aux associations de Haute-Rivoire pour leurs manifestations locales.

Pour les associations extérieures et pour les particuliers, la participation est fixée à 50€ par prestations. Les dégâts sont à la charge de l'assurance de l'emprunteur.

Des moyens de sécurité et d'ancrage seront consignés à chaque prêt et un état des lieux départ et retour sera organisé sous la responsabilité d'un élu volontaire.

La participation de l'association de la vogue évolue en raison de la mise en place d'équipements. Puisque la pose du compteur chantier n'est plus nécessaire, la participation de l'association est fixée à 200 € pour l'accès à l'électricité et maintenue à 800 € pour la participation au feu d'artifice sauf cas d'intempérie.

Deux bilans financiers et d'objectifs sont à élaborer.

Le premier concerne le Temps d'Activité Périscolaire, avec la participation du responsable de l'action. On prend note de la pérennisation des fonds d'allocation mais par contre, le projet pédagogique est imposé.

Pour la garderie périscolaire, le bilan d'action est finalisé et pour le bilan financier, il reste à adapter les chiffres au calendrier scolaire pour une lecture plus simple du coût réel du service.

7. Sujet différé :

Pour la voirie communautaire, on rappelle que les charges d'entretien incombent à la Communauté de communes Chamousset en Lyonnais.

8. Validation du Centre de Gestion :

Le Centre de Gestion valide la décision sur le poste quantifié à 21 heures. A partir de cette année, les objectifs d'évaluation du personnel retenus sont ceux préconisés par le CDG. Une grille sera adaptée à ces nouvelles exigences.

9. Subvention pour action de gestion des nuisibles :

L'ACCA apporte sur le territoire de la commune un service de gestion de la faune et participe à la protection des berges et rivières. A l'unanimité, et spécifiquement pour 2015, les élus accordent une subvention de 300 € pour compenser les frais d'équipement.

10. Manifestations et évènements :

Le 6 et le 13 décembre 2015 auront lieu les élections régionales.

La foire du 25 avril 2015 demande un maximum de bonne volonté.

Le fleurissement se met en place. On suggère de valoriser l'espace vert du rond-point.

Le marché aux fleurs aura lieu le 16 ou le 23 mai 2015.

Le CCAS reconduit le repas de printemps le 20 mai 2015 et l'animation festive le 29 janvier 2016.

Le printemps du tourisme a eu un grand succès.

Pour sensibiliser aux dérives ou aux actions pertinentes, le SCOT organise une journée « tour des villages et des lignes de crêtes ». Les élus seront sensibilisés à l'importance de l'impact visuel dans les choix d'urbanisme.

Le dimanche 14 juin 2015 le cyclo canton, après un arrêt boisson, repartira sur St Clément pour finir l'étape.

Les sentiers pédestres pour la marche de nuit seront suivis courant du printemps.

La place du cinéma est finie.

Le nettoyage de printemps aura lieu le 30 mai. Le regroupement est prévu à 8 heures place du monument. Il faut penser à l'organisation d'une restauration adaptée à cette journée.

Un professionnel a fait connaître sa demande d'un lieu adapté à son activité. Sa demande est dirigée vers la Communauté de communes Chamousset en Lyonnais qui a compétence en matière économique.

Pour le groupement des 4 cantons, le prix bouliste vétérans 16 doublettes, organisé par Haute-Rivoire, aura lieu le mardi 02 juin 2015. Suite au jury des fleurs, la commune a fini 4eme sur les communes de plus de 1000 habitants.

Rappel la commémoration du 08 mai sera avancée au 03 mai, jour de la fête des classes.

11. Divers :

Il est envisagé d'organiser, sur une boîte mail spécifique, un recollage des photos prises pendant l'activité TAP. Un projet porte sur la réalisation de fresques d'enfants sur un mur de la garderie et un autre sur le jardinage.

La voirie à entretenir par la Communauté communes Chamousset en Lyonnais dispose d'un budget de 50 000 €, un avenant à la convention d'origine s'impose. Pour les travaux 2015, un reprofilage est prévu sur une partie du chemin des Urieux ainsi que sur le chemin de la Protière.

Les élus impliqués au projet du city stade prospectent et une solution doit être trouvée avec le CCAS qui est propriétaire des lieux.

Pour mettre fin à une situation ambiguë, le véhicule historique appartenant à la commune, sera cédé à titre gracieux à l'Amicale des Pompiers qui sera libre d'en gérer le devenir.

Suite au passage du SDMIS sur les lieux du parc d'activité SALVA TERRA, il s'avère que des unités construites répondent aux ERP catégorie 5 et qu'en conséquence des adaptations et des mesures s'imposent. Il a été constaté que certaines constructions nécessitent un permis de construire et qu'il convient de régulariser la situation. La vigilance s'impose aussi pour les installations sanitaires.

La séance est close à minuit.

Secrétaire de séance : Gérard DENIS

Publié le 10 avril 2015.

Le Maire : Nicolas MURE